

Délibération votée par le conseil d'administration suite aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants

Le 15 décembre 2008

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, rendues publiques le 6 octobre 2008.

Le conseil d'administration a confirmé son adhésion de principe à ces recommandations, qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise suivie par ALTEN et seront prises en considération dans le cadre de ses règles de gouvernance.

Le conseil d'administration précise que les dispositions afférentes au cumul du contrat de travail et des fonctions de Président Directeur Général ne sont pas applicables à ALTEN puisque son Président Directeur Général ne dispose pas de contrat de travail.